



## Charte de responsabilité

Adhérent mineur «Club formateur» / Club « La Rochelle Triathlon »

-----

### Responsabilités de La Rochelle Triathlon :

LRTriathlon engage sa responsabilité lors des activités se déroulant pendant les heures d'entraînements, les périodes et trajets de déplacements du lieu de rassemblement du club à celui des compétitions, stages départementaux ou stages régionaux.

Les options d'assurance proposées par la fédération française de triathlon à la souscription de la licence de compétition permettent une prise en charge plus ou moins large ; chaque adhérent ( ou parents ) est libre de choisir l'option désirée.

### Responsabilité civile de l'adhérent mineur ( parents ) :

Tout événement physique ou matériel impliquant un adhérent de LRTriathlon et produisant des dommages ne peut être couvert par l'assurance du club dans les conditions suivantes :

lors d'un trajet aller ou retour du domicile au lieu d'entraînement,  
lors d'un trajet aller ou retour du domicile au lieu de rassemblement pour un déplacement.

De même, le bris de matériel de manière délibérée d'une structure municipale dont dispose le club entraîne l'engagement de la responsabilité civile du tuteur légal de l'adhérent mineur.

### Autorisation parentale :

Je soussigné, Mr / Mme....., parent(s) de l'adhérent mineur ( nom, prénom ).....né(e) le ..../..../...., autorise mon enfant à la pratique du triathlon au sein de l'association sportive « La Rochelle Triathlon » dans les conditions précisées ci - dessus.

En cas d'accident corporel de mon enfant, j'autorise également les membres de l'encadrement pour une hospitalisation ou des soins nécessaires.

Signature